

# PMA, GPA, fin de vie... ce que dit le Comité d'éthique

Le CCNE reste favorable à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes et les femmes seules

La balle est désormais dans le camp du législateur. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a rendu public, mardi 25 septembre, son avis sur la loi de bioéthique à venir. Objectif, infléchir ce texte révisé pour la dernière fois en 2011 pour en faire « une loi de confiance dans l'individu sur les grandes avancées des sciences plutôt qu'une loi d'interdiction », selon les mots de son président, Jean-François Delfraissy. Pour cela, le CCNE suggère plusieurs ouvertures, notamment en matière de recherche sur les embryons surnuméraires, de possibilités d'accès des couples ayant un projet parental au diagnostic préconceptionnel ou de transfert in utero d'un embryon préalablement conservé après le décès de l'homme faisant partie du couple. Il réaffirme également sa position favorable à la procréation médicalement assistée (PMA) – ou assistance médicale à la procréation (AMP) – pour les couples de femmes ou les femmes seules.

Au-delà, le CCNE a exploré des domaines essentiels dans lesquels il s'était jusque-là peu aventuré comme santé et environnement ou numérique et santé. « Le numérique modifie complètement l'organisation de notre système de santé. Il pose aux individus la question de leur accord pour entrer dans des

bases de données et plus globalement de la place du consentement dans la médecine de demain », souligne Jean-François Delfraissy.

**Procréation** Sur cette thématique parmi les plus attendues et les plus clivantes, le CCNE se prononce de nouveau – il l'avait déjà fait en juin 2017 – en faveur de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules qui souhaitent procréer sans partenaire masculin grâce à un don de sperme. Aujourd'hui, la PMA est réservée aux couples hétérosexuels dont l'infertilité est médicalement constatée. En revanche, il réaffirme l'interdiction de la gestation pour autrui (GPA). « Sur l'AMP, nous sommes très sensibles à ce que nous avons entendu, sans pour autant avoir changé d'avis sur ce sujet qui ne fait pas consensus, même au sein du CCNE. Fondamentalement, il y a quelque chose de très différent entre AMP et GPA, justifie M. Delfraissy. Avec la GPA, il y a un processus possible de marchandisation du corps humain. Avec l'ouverture de l'AMP pour les couples de femmes et les femmes seules, il n'y a pas de "nuisance". »

**Autoconservation des ovocytes** Le CCNE est favorable à la possibilité de la « proposer, sans l'encourager », à toutes les femmes qui le souhaitent, après avis médical. « Nous avons un peu évolué par rapport à notre avis rendu en juin 2017, précise Jean-François Delfraissy. Nous étions partagés, mais l'écoute des sociétés savantes et des femmes elles-mêmes nous a fait nuancer notre position. L'un des arguments est que médicalement, c'est un peu moins lourd qu'on ne l'avait imaginé. A partir du moment où les femmes l'ont décidé, au nom de quoi le leur refuserait-on ? »

**Accès aux origines** Le Comité souhaite « que soit rendue possible la levée de l'anonymat des futurs donneurs de sperme, pour les enfants issus de ces dons. Les modalités de cette levée d'anonymat devront être précisées et encadrées, dans les décrets d'application, notamment en respectant le choix du donneur ».

**Fin de vie** Si le sujet divise, « il y a un consensus sur le fait que les conditions de la fin de vie en France ne sont pas bonnes », relève Jean-François Delfraissy. Le CCNE propose de ne pas modifier la loi Claeys-Leonetti de 2016 (droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès), mais insiste sur « l'impérieuse nécessité que cette loi soit mieux connue, mieux appliquée et mieux respectée ».

« Une fraction de personnes estime que la fin de vie relève d'une décision individuelle. Nous n'allons pas jusque-là. Mais il faut explorer le plus loin possible cette loi et obtenir impérativement un plan de développement des soins palliatifs avec le budget ad hoc », insiste le président du CCNE. Le Comité souhaite aussi que soit réalisé un travail de recherche pour étudier un certain nombre de situations exceptionnelles auxquelles la loi actuelle pourrait ne pas répondre.

**Embryon** Oui aux nécessaires recherches sur les embryons surnuméraires ne faisant plus l'objet d'un projet parental; non à la construction d'un embryon à des fins de recherche, préconise le CCNE, qui souhaite aussi « ne plus soumettre la recherche sur l'embryon et celle sur les cellules sou-



Jean-François Delfraissy, le président du Comité consultatif national d'éthique, le 5 juin, à Paris.

## Le comité souhaite la levée de l'anonymat des futurs donneurs de sperme

ches au même régime juridique ». « Deux problèmes totalement différents, selon le président du CCNE. Le premier est celui de ce qu'est l'embryon et de ce que l'on peut faire ou ne pas faire. L'enjeu avec les cellules souches n'est pas leur origine, mais ce qu'on en fait. Actuellement, il n'y a aucune régulation. »

**Génomique** « Le séquençage à haut débit du génome est accessible sur Internet, bien que cette pratique soit interdite en France, et il se fait à des coûts de plus en plus bas. Les résultats vont dans des bases de données américaines », constate Jean-François Delfraissy. S'il ne souhaite pas une ouverture au diagnostic génétique à toute la population, le Comité prône la mise en place rapide d'une étude sur le retentissement qu'aurait un tel diagnostic en population générale. Et il suggère d'ouvrir l'accès au dia-

gnostic préconceptionnel à des couples ayant un projet parental et souhaitant connaître la présence éventuelle de certaines anomalies génétiques, même en l'absence de signes les faisant suspecter. Cela se ferait d'une manière encadrée, sur prescription d'une équipe médicale spécialisée avec remboursement par l'Assurance-maladie.

**Numérique et santé** « C'est un sujet essentiel, qui est traité pour la première fois dans le cadre des lois de bioéthique, souligne Jean-François Delfraissy. Avec les bases de données de l'Assurance-maladie, la France dispose d'un atout majeur, et peut encore être un acteur dans ce domaine. Il ne faudrait donc pas rentrer dans une logique trop bloquante de réglementation au prétexte des craintes individuelles. » Le CCNE préconise un cadre qui « permettrait de renforcer l'efficacité et l'efficience de notre système de santé, tout en conservant la souplesse opérationnelle nécessaire à l'accompagnement de l'innovation ». La révolution numérique ne doit cependant pas pénaliser les citoyens qui n'ont pas accès à cette technologie. Ces derniers, qui représentent 20 % à 22 % des Français, selon le professeur Delfraissy, sont souvent des person-

nes âgées, migrantes ou en situation de fragilité qui ont le plus besoin du recours aux soins.

**Santé et environnement** Ce sujet majeur de préoccupation dans la société a été peu pris en compte dans la concertation citoyenne, note le CCNE, qui préconise des réflexions multidisciplinaires sur ce champ « dont les résultats permettraient de soutenir mieux qu'aujourd'hui les décisions politiques ».

**Don d'organes** Le CCNE met l'accent sur la réduction des inégalités régionales en matière d'offre de greffons et en particulier celles les plus marquées entre l'outre-mer et la métropole. L'autre recommandation vise à donner un « statut » aux donneurs vivants pour qu'ils ne supportent pas les conséquences financières de leur geste généreux.

**Neurosciences** Le CCNE est hostile à l'application d'une technique médicale donnant des indices sur l'activité cérébrale (IRM fonctionnelle) dans le domaine judiciaire, le « neuromarketing », la sélection à l'embauche ou les assurances. ■

PAUL BENKIMOUN ET SANDRINE CABUT

## LE CONTEXTE

### CONCERTATION

Pour préparer son avis, le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a organisé une vaste concertation citoyenne, les Etats généraux de la bioéthique. La synthèse des contributions a été mise en ligne en juin. L'avis « 129 », qui prolonge ces travaux, s'est construit lors de onze réunions de son comité plénier. Si les 40 membres du CCNE ne sont pas parvenus à un consensus sur tous les sujets, ils ont pu atteindre ce que son président, Jean-François Delfraissy, qualifie d'« assentiment majoritaire ».

## FESTIVAL FRANCOPHONIE MÉTISSÉE

25 sept. >  
9 oct 2018



Cinéma  
Littérature  
Musique  
Photographie

CENTRE WALLONIE-BRUXELLES PARIS  
46 rue Quincampoix, 75004 Paris. Tél. 01 53 01 96 96

## PMA : l'exécutif veut aller « jusqu'au bout »

Le projet de loi bioéthique doit être examiné au premier trimestre 2019 à l'Assemblée

Même si le coup d'envoi de la réforme n'a pas été formellement donné, tous les feux sont au vert pour l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux femmes célibataires et aux couples lesbiens. « Nous irons jusqu'au bout », a prévenu Mounir Mahjoubi, secrétaire d'Etat au numérique, le 21 septembre sur Franceinfo, à quelques jours du rendu de l'avis du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE), dévoilé mardi 25 septembre.

Ce projet est loin d'être une surprise : la promesse figurait dans le programme présidentiel d'Emmanuel Macron. Depuis le début de l'été, l'exécutif et la majorité La République en marche (LRM) ont commencé à paver le chemin vers la réforme. Le gouvernement a esquisé un calendrier : Benjamin Griveaux, son porte-parole, avait évoqué une introduction de la mesure dans le cadre du projet de loi bioéthique « avant la fin de l'année, pour un examen [au] début du

premier trimestre de l'année prochaine » à l'Assemblée nationale.

Les députés ont commencé à aborder la question dans le cadre d'une mission d'information. L'élu (LRM) des Deux-Sèvres Guillaume Chiche entendait, lui, déposer une proposition de loi porteuse de cette promesse, avant de faire machine arrière. Mi-juillet, le parti a également arrêté sa position. Ses cadres se sont mis d'accord pour défendre le remboursement de la « PMA pour toutes » par la Sécurité sociale, la reconnaissance de la filiation aux deux mères ou encore le maintien de la gratuité du don de gamètes.

### Divisions de la majorité

Reste à savoir si ces positions seront celles défendues par l'exécutif. Interrogée sur la question du remboursement par la Sécurité sociale, qui fait débat, Agnès Buzyn, ministre de la santé, avait jugé, le 25 juillet sur RTL, « peu probable » que le gouvernement n'aille pas dans le sens du parti.

Alors que La Manif pour tous a déjà appelé à manifester contre la « PMA sans père », mardi devant le CCNE, la majorité doit maintenant fourbir ses arguments pour répondre aux opposants.

Sur France Inter, dimanche 23 septembre, M<sup>me</sup> Buzyn a dit vouloir « un débat apaisé » entre les parlementaires. Elle a répondu à la Conférence des évêques de France qui, dans un texte publié le 20 septembre, craignait que la légalisation de la PMA pour les couples de femmes conduise à celle de la gestation pour autrui. « C'est totalement faux », a assuré le ministre, rappelant l'engagement pris par Emmanuel Macron de ne pas emprunter cette voie. « Je demande qu'on se respecte. Je pense qu'on est capable de travailler ces sujets avec respect, et c'est comme ça que je vais mener les débats dans l'hémicycle », a encore invoqué M<sup>me</sup> Buzyn, qui sait qu'elle aura aussi à affronter les divisions de la majorité à ce sujet. Ses déclarations ont toutefois interpellé l'une

des députées LRM qui s'oppose à la mesure. « On a l'impression que les dés sont joués alors qu'une mission d'information est toujours en cours », s'inquiète Agnès Thill, élue de l'Oise, qui demande qu'on « laisse de la place à la réflexion ».

La gestion des divergences pouvant cohabiter dans la majorité est « très en haut de la pile » des priorités de Gilles Le Gendre, fraîchement élu à la tête du groupe LRM à l'Assemblée. « Je suis très confiant quant à ce débat, à condition qu'on adopte une méthode originale dans le travail préparatoire au texte au sein du groupe ».

« L'enjeu est autant sociétal que politique, car la discussion que nous aurons doit être un facteur d'apaisement dans la société », plaide encore le nouveau président de groupe. Mais il devra d'abord être un facteur d'apaisement entre les députés : chacune de leurs divisions risque d'être exploitée politiquement par les opposants. ■

MANON RESCAN